GROUPE M FONGICIDE

KUMULUS^{MD} DF

FONGICIDE ET ACARICIDE SOUS FORME DE GRANULÉS MOUILLABLES

Pour le contrôle des maladies fongiques et des phytoptes dans les pommes, les poires, les pêches, les prunes, les cerises sucrées et sures, les raisins et les concombres de serre de même que pour le contrôle de la phytopte de la vigne dans les raisins; pour le contrôle du blanc dans les pois et pour le contrôle de *Entomosporium* sp. qui cause la tache des feuilles et du fruit de l'amélanchier à feuilles d'aune.

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

GARANTIE: Soufre...... 80%

N° D'HOMOLOGATION: 18836

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE DÛ À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

CONTENU NET: 25 kg

BASF Canada Inc. 100 Milverton Drive, 5th Floor Mississauga, Ontario L5R 4H1 1-877-371-2273

KUMULUS^{MD} DF est une marque déposée de BASF AG, utilisée par BASF Canada Inc. en vertu d'une autorisation.

PRÉCAUTIONS

- 1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- 2. Ne pas avaler.
- 3. Éviter l'inhalation des vapeurs, de la poussière ou de la bruine de pulvérisation de même que le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
- 4. Bien se laver après la manipulation, avant de manger, de boire ou de fumer.
- 5. Porter des lunettes de sécurité ou un écran, des gants résistant aux produits chimiques, un chapeau, une chemise à manches longues, un pantalon et des bottes de caoutchouc lors des opérations de mélange et de chargement, d'application et de nettoyage ainsi que lors des réparations. Un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH est également exigé en serres chaudes.
- 6. Si les vêtements sont contaminés, les enlever et les laver séparément avant de les réutiliser.
- 7. Bien nettoyer l'équipement de pulvérisation après usage.
- 8. Ne pas contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des restes de pulvérisation.
- 9. Éviter de retourner sur les lieux et en interdire l'accés au personnel pendant 24 heures suivant le traitement.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca www.cropro.org.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

- 1. Le produit doit être conservé dans son contenant original fermé hermétiquement.
- 2. Ne pas expédier ou entreposer près de la nourriture, de la moulée, des semences ou des engrais.
- 3. Conserver sous clef dans un endroit frais, sec, bien aéré et sans un drain dans le plancher.
- 4. Les herbicides doivent être expédiés ou entreposés à l'écart des autres produits antiparasitaires afin d'éviter la contamination.
- 5. Tenir à l'écart de la chaleur, du feu et des étincelles.

ÉLIMINATION

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
- 3. Rendre le contenant inutilisable.
- 4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

GROUPE M FONGICIDE

KUMULUS^{MD} DF

FONGICIDE ET ACARICIDE SOUS FORME DE GRANULÉS MOUILLABLES

Pour le contrôle des maladies fongiques et des phytoptes dans les pommes, les poires, les pêches, les prunes, les cerises sucrées et sures, les raisins et les concombres de serre de même que pour le contrôle de la phytopte de la vigne dans les raisins; pour le contrôle du blanc dans les pois et pour le contrôle de *Entomosporium* sp. qui cause la tache des feuilles et du fruit de l'amélanchier à feuilles d'aune.

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

GARANTIE: Soufre...... 80%

N° D'HOMOLOGATION: 18836

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE DÛ À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

CONTENU NET: 25 kg

BASF Canada Inc. 100 Milverton Drive, 5th Floor Mississauga, Ontario L5R 4H1 1-877-371-2273

KUMULUS^{MD} DF est une marque déposée de BASF AG, utilisée par BASF Canada Inc. en vertu d'une autorisation.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

KUMULUS DF est un fongicide et acaricide sous forme de granulés mouillables qui peut être utilisé efficacement sur plusieurs fruits. **KUMULUS DF** est également un fongicide de protection qui peut être utilisé pour le contrôle du blanc dans les pois. Cependant, les applications de **KUMULUS DF** faites après l'apparition des symptômes de la maladie sont moins efficaces.

MODE D'EMPLOI

Appliquer **KUMULUS DF** sur les fruits et dans les vergers avec des volumes d'eau allant jusqu'à 3000 L/ha. Les volumes d'eau peuvent varier selon la superficie de la culture et le feuillage à traiter. Utiliser suffisamment d'eau pour assurer un bon recouvrement du feuillage.

Pour les pois, appliquer **KUMULUS DF** avec un minimum de 100 L d'eau/ha. Des volumes d'eau plus élevés peuvent être nécessaires plus tard dans la saison de croissance.

Pour l'amélanchier à feuilles d'aune, appliquer **KUMULUS DF** dans 100 L/ha pour les pulvérisations terrestres avec un applicateur portatif à pression.

Ne pas appliquer plus de 8 fois par saison.

Ne pas appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales.

En cas d'application par pulvérisation pneumatique: Ne pas orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. Couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur lorsqu'on pulvérise à l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs. Ne pas appliquer le traitement lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans la zone de traitement (à déterminer à l'extérieur de cette zone, du côté sous.

Ne pas appliquer par voie aérienne.

Respecter les recommandations provinciales qui concernent le temps d'application et les volumes d'eau à utiliser. Le tableau qui suit est basé sur un volume d'eau de 3000 L/ha. Ajuster la dose à l'hectare d'après le volume d'eau utilisé.

TABLEAU DES APPLICATIONS

Pommes Poires Blanc Tavelure	750 g/100 L d'eau (ou 22,5 kg/ha)	Appliquer de façon régulière à partir du débourrement jusqu'au premier traitement généralisé.	
	400-500 g/100 L d'eau (12-15 kg/ha)	Appliquer en traitement généralisé tardif et ajuster la dose selon l'intensité du blanc et la température. Ne pas appliquer à moins d'un jour avant la récolte.	
Phytoptes	200 g/100 L d'eau (ou 6,0 kg/ha)	Appliquer lors des traitements faits durant l'été. Ne pas appliquer à moins d'un jour avant la récolte.	
Pêches Pourriture brune Tache - criblure	750 g/100 L d'eau (ou 22,5 kg/ha)	Appliquer lors des stades bouton rose, pleine floraison, calice et en traitement généralisé avant la récolte. Appliquer juste avant la cueillette et répéter entre les cueillettes par temps pluvieux.	
Tavelure	375-400 g/100 L d'eau	Appliquer à la chute des calices et	
Blanc Prunes	(ou 11,3 kg-12,0 kg/ha) 750 g/100 L d'eau	répéter après 10 à 14 jours. Appliquer lors des stades bouton	
Pourriture brune Tache - criblure	(ou 22,5 kg/ha)	rose, pleine floraison, calice et en traitement généralisé avant la récolte. Appliquer juste avant la cueillette et répéter entre les cueillettes par temps pluvieux.	
Cerises sucrées Pourriture brune	750 g/100 L d'eau (ou 22,5 kg/ha)	Appliquer dans le cadre d'un programme de pulvérisation généralisé à partir de la floraison jusqu'avant la récolte. Ne pas appliquer à moins d'un jour avant la récolte.	
Cerises sures Pourriture brune	750 g/100 L d'eau (ou 22,5 kg/ha)	Appliquer seulement au stade de la floraison. Ne pas appliquer à moins d'un jour avant la récolte.	
Blanc	400 g/100 L d'eau (ou 12,0 kg/ha)	Appliquer lors du premier, deuxième et troisième traitement généralisé. Ne pas appliquer à moins d'un jour avant la récolte.	
Phytoptes	200 g/100 L d'eau (ou 6,0 kg/ha)	Appliquer lors des pulvérisations faites en été. Ne pas appliquer à moins d'un jour avant la récolte.	

Raisins	420 g/100 L d'eau	Appliquer dès l'apparition des	
Blanc	(ou12,6 kg/ha)	premiers symptômes de blanc et répéter après 10 jours sur les variétés Agawan, Seneca et Seibel. Ne pas utiliser sur les variétés Concord, Foch, de Chaunac et Van Buren.	
Phytopte de la vigne	3,4 kg/ha	Appliquer avant la floraison après les premiers signes de la présence de phytoptes sur les feuilles et répéter le traitement en mi-saison.	
Raisins de table - Ne pa	s variétés Concord, Foch, d as appliquer à moins d'un jo appliquer à moins de 21 jou	our avant la récolte.	
Amélanchier à feuilles d'aune Entomosporium sp. Tache des feuilles et du fruit	7,5 kg/ha	Faire une première application lorsque le bourgeonnement des fleurs est terminé. Répéter à des intervalles de 10 à 14 jours les risques de maladie persistent. Ne pas appliquer à moins d'un jour avant la récolte.	
Concombres (de serre) Blanc	120 g/100 L d'eau	Appliquer à tous les 5 jours au besoin. Ne pas appliquer à moins d'un jours avant la récolte.	
Pois Blanc	1,5 kg/ha	Pulvériser dès l'apparition des premiers symptômes de la maladie et répéter à des intervalles de 7 à 10 jours si nécessaire. Note: Ne pas appliquer à moins d'un jour avant la récolte.	

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Ne pas appliquer directement sur des habitats aquatiques (lacs, rivières, fondrières, étangs, coulées, fondrières des Prairies, Ruisseaux, marécages, réservoirs et milieux humides) ainsi que sur des habitats estuariens et marins. Ne pas contaminer l'eau en rinçant le matériel ou en y rejetant les résidus.

Zones tampons requises pour la protection d'habitats aquatiques

Le tableau suivant indique quelles zones tampons doivent être établies entre la limite d'application de sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats aquatiques vulnérables (lacs, rivières, fondrières, étangs, coulées, fondrières des Prairies, ruisseaux, marécages, réservoirs et milieux humides) ainsi que des habitats estuariens et marins.

Méthode d'application	Culture	Zone tampon (mètres) requise pour la protection des habitats aquatiques
Pulvérisation au sol	Pois	0
Pulvérisation	Pomme	5
pneumatique	L'amélanchier à feuilles d'aune	
	Cerise acide	
	Cerise douce	
	Raisin	
	Pêche	
	Poire	

INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DU MÉLANGE

- 1. Remplir le réservoir du pulvérisateur d'eau propre.
- 2. Ajouter la quantité requise de **KUMULUS DF**.
- 3. Mettre le système d'agitation en marche et continuer jusqu'à ce que la pulvérisation soit terminée.

Lorsque des mélanges au réservoir sont utilisés, chaque produit doit être dilué en premier et versé séparément dans le réservoir du pulvérisateur en s'assurant de respecter les directives quant à l'ordre de la préparation du mélange.

MÉLANGES AVEC D'AUTRES PRODUITS CHIMIQUES

KUMULUS DF est miscible et compatible avec **POLYRAM DF**. Ne pas mélanger avec des composés diazotés, du tetradifon ou des huiles.

RESTRICTIONS ET LIMITES

Ne pas traiter si la température est supérieure à 27°C (à l'ombre) et par temps humide ou si des conditions du genre sont prévues dans les 3 jours suivant le traitement.

Ne pas traiter par temps très ensoleillé.

Ne pas utiliser **KUMULUS DF** sur une culture qui n'est pas mentionnée sur l'étiquette.

Ne pas utiliser **KUMULUS DF** avec un pesticide homologué qui n'est pas spécifiquement recommandé sur l'étiquette.

Ne pas appliquer **KUMULUS DF** si l'on prévoit de la pluie ou du gel.

Les cultures sont plus sensibles durant la période de floraison.

Traiter lorsque les conditions font en sorte que la pulvérisation séchera sur le feuillage des plants.

Ne pas utiliser sur des raisins Concord ou d'autres variétés de raisins sensibles au soufre.

Une attention particulière doit être apportée en viticulture spécialement si l'on utilise des mélanges qui contiennent des composés de cuivre.

Éviter la dérive sur les cultures avoisinantes.

Le soufre est phytotoxique pour certaines espèces y compris les abricots, les poires Anjou et Cornice, les canneberges, certaines variétés de cucurbitacées et les épinards.

Ne pas utiliser dans les 30 jours suivant un traitement à l'huile.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, **KUMULUS DF**, fongicide du groupe M. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à **KUMULUS DF** et à d'autres fongicides du groupe M. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme

accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le KUMULUS DF ou les fongicides du même groupe M avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à BASF au 1-877-371-2273.

PRÉCAUTIONS

- 1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- 2. Ne pas avaler.
- 3. Éviter l'inhalation des vapeurs, de la poussière ou de la bruine de pulvérisation de même que le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
- 4. Bien se laver après la manipulation, avant de manger, de boire ou de fumer.

- 5. Porter des lunettes de sécurité ou un écran, des gants résistant aux produits chimiques, un chapeau, une chemise à manches longues, un pantalon et des bottes de caoutchouc lors des opérations de mélange et de chargement, d'application et de nettoyage ainsi que lors des réparations. Un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH est également exigé en serres chaudes.
- 6. Si les vêtements sont contaminés, les enlever et les laver séparément avant de les réutiliser.
- 7. Bien nettoyer l'équipement de pulvérisation après usage.
- 8. Ne pas contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des restes de pulvérisation.
- 9. Éviter de retourner sur les lieux et en interdire l'accés au personnel pendant 24 heures suivant le traitement.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

- 1. Le produit doit être conservé dans son contenant original fermé hermétiquement.
- 2. Ne pas expédier ou entreposer près de la nourriture, de la moulée, des semences ou des engrais.
- 3. Conserver sous clef dans un endroit frais, sec, bien aéré et sans un drain dans le plancher.
- 4. Les herbicides doivent être expédiés ou entreposés à l'écart des autres produits antiparasitaires afin d'éviter la contamination.
- 5. Tenir à l'écart de la chaleur, du feu et des étincelles.

ÉLIMINATION

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
- Rendre le contenant inutilisable.
- 4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
- 5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

POLYRAM^{MD} DF est une marque déposée de BASF AG, utilisée par BASF Canada Inc. en vertu d'une autorisation.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))